



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parc-doubs-horloger.fr

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Etaient présents :

Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Régis LIGIER, Christian MOREL, Christelle VUILLEMIN.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (2 novembre 2023).

* Préparation du budget 2024

Rappel du contexte de la préparation budgétaire, ce nouvel exercice comptable est marqué par des changements techniques importants :

- Changement de logiciel comptable : bascule vers E-Magnus permettant une gestion plus poussée en matière comptable.
- Changement de norme comptable avec la bascule en M57 au lieu de la M14. Ce changement est obligatoire.
- Préparation de la connexion avec le logiciel EVA qui permet de suivre l'action du Parc avec l'attribution d'une codification précise à chaque action.
- Déploiement de la comptabilité analytique par action qui sera présentée de manière détaillée en comité syndical.

Avant de présenter le projet de budget, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 :

- Fonctionnement :
 - Résultat 2022 : 332 687,99 €
 - Affectation à la section d'investissement : 39 060,82 €
 - Résultat de l'exercice 2023 : 79 709,64 €
 - Résultat cumulé d'exploitation : 373 336,81 €
- Investissement :
 - Résultat 2022 : - 52 360,82 €
 - Résultat de l'exercice : 3 729,75 €
 - Résultat cumulé (D001) : - 48631,07
- Affectation du résultat :
 - Affectation du résultat (R1068) : 48 631,07
 - Reliquat à reprendre au budget 2024 (R002) : 324 705,74 €

Puis il présente les grands chiffres du budget à venir (Voir projet en annexe).

Monsieur le Président conclue en indiquant que nous sommes maintenant dans le rythme de roulement du Parc. Avec cependant plusieurs appels à projets en cours qui pourraient faire augmenter ce rythme.

Sans remarques complémentaires, le budget primitif sera présenté en l'état lors du prochain comité syndical.

***Dotation aménités rurales 2024 : information et mobilisation de la dotation au profit de projets du Parc**

La Loi de finance 2024 introduit un certain nombre de modifications :

- Son montant global est de 100 millions d'euros au lieu de 40 millions en 2023
- Elle concerne les communes de moins de 10 000 habitants
- Sa répartition va évoluer selon les critères suivants :
 - o 1/3 nombre d'habitants.
 - o 2/3 surfacique avec une bonification en fonction des aires protégées sur le territoire de la commune.
- Le plancher à 3 000 €/commune est maintenu, cela représentait 337 651 € en 2023 répartis sur 90 des 94 communes du Parc.

Nous sommes à l'heure actuelle en attente des décrets d'application précisant les bonifications par type d'aire protégée qui permettront de calculer les montants par commune.

Monsieur le Président explique que nous nous posons la question de la mobilisation de cette somme autour d'un projet commun qui sans dépouiller les communes permettrait d'avoir un fort effet levier sur le territoire. Nous souhaitons lancer des atlas de la biodiversité intercommunaux qui permettraient d'actualiser nos connaissances et d'avoir un regard fin sur les habitats à l'échelle des communes. Ces documents seraient par exemple un socle important pour des PLU ou PLUI. Cette participation des communes nous permettrait de lever près de 500 000 € d'aides. Nous nous demandons si un montant autour de 1000 € serait viable.

Mme Miseré a des questions pour les petites communes et cela risque d'interpeller là où c'est déjà compliqué financièrement. Il faudra beaucoup de pédagogie et dépasser la notion d'environnement qui coûte.

M Martin propose de partir sur un pourcentage pour équilibrer la participation des petites et des grandes communes.

M Robert considère que compte-tenu de la complexité des dossiers et de la possibilité de levier, ce sont des sujets qu'il est intéressant de déléguer au Parc.

Mme Miseré précise qu'il faut éviter d'en rajouter avec le SCoT qui est déjà bloquant, il y a un risque de tout mélanger et que le Parc soit perçu comme bloquant.

M le Président rappelle que le but est d'apporter de la matière à chacune des communes. Il conclue en précisant que nous poursuivrons ces réflexions dès que les nouvelles modalités de répartition de cette dotation seront connues.

***« Prévention contre les morsures de tiques » : demande de subvention à la MSA**

Monsieur le Président propose une modification du plan de financement de l'opération « Prévention contre les morsures de tiques » dont le coût global est de 10 151,33 €.

Il convient d'ajouter aux recettes de l'opération une contribution apportée par la Mutualité sociale agricole, le plan de financement s'entend maintenant de la manière suivante :

- o Financement ARS : 6000 €

- Financement Abeille Assurances : 500 €
- Fédération des chasseurs du Doubs : 1000 €
- Mutualité Sociale Agricole : 2000 €
- Financement CLS 2023 complémentaire : 651,33 €

Après en avoir délibéré, le bureau accepte le nouveau plan de financement et autorise le président à solliciter les contributions.

Approbation à l'unanimité.

*** Désignation d'un vice-président en charge de la « conciliation des usagers de la nature »**

La conciliation des usagers de la nature est un axe de travail transversal à la croisée des commissions agriculture et forêts, milieux naturels et tourisme. Il convient de désigner l'un des vice-présidents en charge de ces thématiques pour suivre ces travaux.

M Gilles Robert présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, le bureau désigne M Gilles Robert en tant que vice-président en charge de la conciliation des usagers de la nature.

Approbation à l'unanimité.

*** Position de principe pour l'adhésion au futur EPCE Conservatoire botanique de Bourgogne-Franche-Comté**

Les missions d'intérêt général d'un CBN (Conservatoire Botanique National) agréé par l'État sont définies par l'article L414-10 du Code de l'environnement et le Décret n° 2021-762 du 14 juin 2021. 12 structures sont actuellement agréées CBN sur l'ensemble du territoire français. Ainsi dans le domaine de la Flore et de la Faune, les CBN sont chargés de :

- développer et améliorer les connaissances
- gérer et valoriser les données
- contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique
- appuyer les pouvoirs publics par l'expertise scientifique et technique
- informer, sensibiliser et mobiliser

En Bourgogne Franche Comté, ces missions sont portées par deux structures : le CBNFC ORI pour la partie franc-comtoise et le CBN Bassin Parisien, service du MNHN, pour la partie bourguignonne.

Dans la perspective du renouvellement de leur agrément décennal respectif qui échoit au 31/12/2025, les 2 CBN souhaitent créer une structure unique et juridiquement autonome sur la

grande région. L'objectif est de créer un CBN Bourgogne-Franche-Comté sous statut EPCE (Etablissement Public de Coopération Environnementale).

En 2016, la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulgue la création d'EPCE afin de faciliter les démarches partenariales entre l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés dans le domaine de la protection et de la valorisation de l'environnement.

En 2017, un Décret officialise les EPCE en les inscrivant le Code Général des Collectivités Territoriales. Il permet l'adhésion d'autre établissement public afin de rationaliser et mutualiser la gouvernance des espaces naturels aux échelons régionaux, départementaux et locaux.

Les EPCE sont des Établissement public (L. 1431-1 et suivants du CGCT et R. 1431-1 et suivants du même code), à caractère administratif ou à caractère industriel et commercial, pour la mise en place d'actions partenariales visant à sensibiliser à l'environnement, à préserver la biodiversité ou à restaurer des milieux naturels.

Les missions :

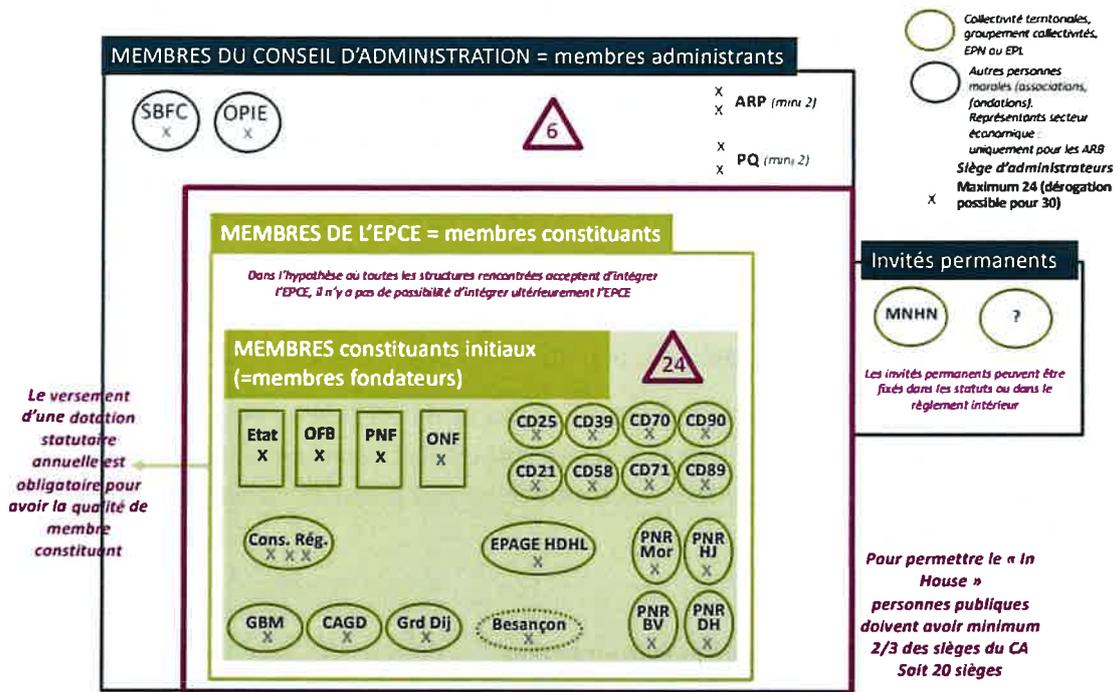
- animer et sensibiliser à l'environnement
- produire des études générales, stratégiques ou prospectives
- gérer des milieux naturels sensibles

Les financements :

- les subventions, contributions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements
- le produit de leurs activités
- dons et legs

La gouvernance via un Conseil d'Administration composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'établissements publics, de personnalités qualifiées mais aussi de bénéficiaires et d'usagers. Regroupés en 3 collèges :

- membres constituants : établissements publics uniquement, avec un droit de vote ;
- membres administrants (comprenant les constituants) : personnes morales, représentants du personnel et personnes qualifiées, avec un droit de vote ;
- membres invités permanents.



La gouvernance d'un EPCE appliquée au projet de CBN BFC simulation

Pour les membres constituants, l'aide financière est sous forme de dotation pour l'Etat et la Région ; sous forme de cotisation pour les autres membres.

Projection des dotations statutaires

Etat

432 000 €

- Part siège : 150 000 €
- Part antenne : 50 000 €
- Part milieu naturel : 232 000 €

OFB

15 000 €

+ dotation complémentaire pour programme inter-CBN

Actuellement 90 à 110 000 € par an pour CBN FC ORI

ONF

5 000 €

Départements

?

- Discussion en cours avec les 8 départements pour une dotation allant de 7 000 à 13 000 € par département

Conseil Régional

332 000 €

- Botanique BFC 264 000 €
- Invertébrés FC 68 000 €

+ dotation complémentaire de 100 000 euros pour programme Natura 2000

Parcs / Epage

18 000 €

- PNR Morvan, Haut Jura, Doubs Horloger, Ballons des Vosges
- Parc national de forêt
- EPAGE HDHL

3 000 euros par structure

Com. Com

?

- Besançon 3 000 €
- Grand Besançon 20 000 €
- Grand Dole 7 000 €
- Grand Dijon en discussion

La cotisation annuelle envisagée pour les PNR est de 3 000 €.

Si les personnes publiques ont minimum 2/3 des sièges du CA, le dispositif « in house » est permis. Cela permet de ne pas soumettre aux Marchés Publics les interventions du CBN au profit de ses membres constituants.

Les contrats « in house », également appelés marchés de prestations internes ou intégrées, désignent des contrats conclus entre deux personnes morales distinctes, mais dont l'une peut être regardée comme le prolongement administratif de l'autre. Leur particularité est de pouvoir déroger aux règles de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics.

Les nouveaux statuts du CBN permettraient de réserver à ses membres 80% de ses "prestations". A charge pour les bénéficiaires de prévoir avec l'équipe du CBN une programmation annuelle en année n-1.

L'adhésion nécessite une inscription dans les statuts via une délibération des personnes publiques.

Les étapes à venir :

- délibération de principe sur l'adhésion
- deuxième quinzaine de janvier : transmission d'une V1 des statuts
- première quinzaine de février : réunion collégiale en visio pour recueillir les positionnements de principe de chaque organisation afin que l'AMO puisse avancer sur les statuts.
- juin version définitive des statuts
- délibérations des personnes publiques pour adhésion de septembre 2024 à avril 2025
- Création de l'EPCE mai 2025.

Analyse des conséquences pour le Parc :

Le nouveau dispositif proposé dans le cadre de la création de l'EPCE permettra au Parc de participer plus encore de manière décisionnelle aux actions du CBN, en particulier au sein de son périmètre. Il devra faciliter les actions communes des deux structures d'un point de vue administratif et financier. Cela nécessitera cependant que la programmation annuelle d'intervention du CBN au bénéfice du Parc soit effective (réunion en année N-1) et que du temps d'agents CBN soit disponible pour les actions programmées au sein du Parc.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **Valide le principe d'une adhésion sous réserve de production des statuts définitifs**
- **Mandate le vice-président en charge des milieux naturels et le directeur pour conduire les négociations relatives à l'adhésion du Parc au futur EPCE.**

Approbation à l'unanimité.

*Achat de matériel pédagogique pour favoriser l'écomobilité scolaire

CONTEXTE :

Depuis septembre 2022, le Parc travaille avec les établissements scolaires du Pays Horloger via le programme MOBY et le Festival Santé vous bouger. Dans le cadre du Plan doux horloger signé en septembre 2023, deux actions sont liées aux écoles : Axe 2. Action 2.5. Favoriser l'apprentissage du vélo, en développant le Savoir Rouler à vélo et Axe 3. Action 3.3. Sensibiliser les écoles aux mobilités actives.

Pour mettre en place ces actions, une enveloppe pour l'achat de matériel pédagogique a été attribuée dans le budget investissement 2024 du Parc.

DESCRIPTION :

Un budget 2024 a été demandé dans le budget d'investissement du Parc pour :

- L'achat de matériel pédagogique pour la mise en place du Savoir Rouler à Vélo (enveloppe de 8 650€), composé de trois kits bloc 1 (bandes de marquage, flèches, cônes ...) et trois kits de blocs 2 (portiques, panneaux de signalisation, cerceaux, passages piétons...);
- L'achat de matériel pour mener des ateliers de réparation vélo dans les collèges (enveloppe de 800 €), composé de matériel technique (pied d'ateliers, gants, boîtes à outils, démonte-pneu, clés, ...).

Ce matériel sera mis à disposition des écoles et il tournera entre les établissements scolaires, en fonction des besoins. Un registre sera tenu pour encadrer les mouvements de matériel.

Le matériel sera acheté dans le plus rapide délai afin que les établissements scolaires puissent disposer du matériel pour organiser des animations dans le cadre de Mai à vélo, un évènement national pour inciter la pratique du vélo pendant le mois de mai.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **Valide l'achat du matériel pédagogique pour le Savoir Rouler à vélo ;**
- **Valide l'achat du matériel pour mener des ateliers de réparation vélo dans les collèges ;**
- **Autorise le président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération ;**
- **Autorise le président à solliciter la subvention auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.**

Approbation à l'unanimité.

* Divers et actualités des commissions

* Transition énergétique

- Rappel des modalités de travail autour de l'identification des ZAER
- Volonté de faire converger cette approche avec les objectifs TEPOS
- Démarche paysagère pour s'appuyer sur les paysages comme outil d'aide à la décision : séance de sensibilisation le 9 avril à 17h30 avant le comité syndical

* Communication

Mise en ligne du site internet prévue mi-mars.

* Tourisme

Restitution de l'étude belvédère et des scénarios proposés autour des 15 belvédères préalablement identifiés.

Agenda :

- 21 mars à 14h : table ronde des métiers du tourisme durable
- 2 avril à 14h : Comité de projet Plan Avenir Montagnes ingénierie
- 6 mai à 14h : CoPil final belvédères

* Agriculture et forêt

Le Parc est Lauréat de l'appel à projets « vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat » qui nous permettra de travailler à l'élaboration de notre projet alimentaire territorial.

* Pays Horloger

Signature du contrat Territoires en Action le 21 mars à 13h15 en présence d'Eric Houllay, vice-président du conseil régional en charge de l'aménagement du territoire.

Le Président

Denis Lerou

